

Document 2

Règlement de zonage des villes de Chicoutimi, La Baie et Laterrière

- Copie des grilles des spécifications des villes de Chicoutimi, La Baie et Laterrière;
- Copie du plan de zonage des villes de Chicoutimi, La Baie et Laterrière.

GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 370-A

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

(R) Gîte selon 10.1.2.2.3	<input checked="" type="checkbox"/>	(L) Récréation extensive	<input checked="" type="checkbox"/>
(R) Table familiale selon 10.1.2.2.4	<input type="checkbox"/>	(A) Agriculture	<input type="checkbox"/>
(R) Usage secondaire selon 10.1.2.5		(F) Sylviculture	
(L) Parc et espace vert			
(L) Équip. de sports&terrain de jeux			
(L) Équipement touristique			

--

Dispositions particulière(s):

Amendement(s)

Contraintes de stabilité des sols:	<input checked="" type="checkbox"/>
Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.	<input type="checkbox"/>

ARZ-309, règl. #95-048, 27 juin 1995	<input checked="" type="checkbox"/>
ARZ-555, correction, 16 mars 1999	<input type="checkbox"/>
ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 380-A

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

(A) Agriculture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(F) Sylviculture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

--

Dispositions particulière(s):

Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Amendement(s)

ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;	<input type="checkbox"/>
--------------------------------------	--------------------------

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 390-I

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

(C) Gros	▲
(I) Légères	▬
(I) Lourdes	
(A) Agriculture	
(F) Sylviculture	

--

Dispositions particulière(s):

Amendement(s)

Usage spécifiquement exclu: Toutes résidences agricoles et autres.

Zone tampon:

Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 400-A

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

<input type="checkbox"/> (R) Gîte selon 10.1.2.2.3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> (A) Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> (R) Table familiale selon 10.1.2.2.4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> (F) Sylviculture	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> (R) Usage secondaire selon 10.1.2.5			
<input type="checkbox"/> (L) Équip. de sports&terrain de jeux			

--

Dispositions particulière(s):

Amendement(s)

Contraintes de stabilité des sols:	<input checked="" type="checkbox"/>
Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.	<input type="checkbox"/>

ARZ-309, règl. #95-048, 27 juin 1995	<input checked="" type="checkbox"/>
ARZ-555, correction, 16 mars 1999	<input type="checkbox"/>
ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 410-A

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

(R) Gîte selon 10.1.2.2.3	▲	(F) Sylviculture	▲
(R) Table familiale selon 10.1.2.2.4	▢		▢
(R) Usage secondaire selon 10.1.2.5			
(A) Agriculture			

--

Dispositions particulière(s):

Amendement(s)

Contraintes de stabilité des sols:	▲
Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.	▢

ARZ-309, règl. #95-048, 27 juin 1995	▲
ARZ-555, correction, 16 mars 1999	▢
ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 420-A

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

(R) Gîte selon 10.1.2.2.3	▲
(R) Table familiale selon 10.1.2.2.4	□
(R) Usage secondaire selon 10.1.2.5	
(A) Agriculture	
(F) Sylviculture	

--

Dispositions particulière(s):

Amendement(s)

Usage spécifiquement exclu: Toutes résidences agricoles et autres.	▲
Contraintes de stabilité des sols:	□
Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.	

ARZ-309, règl. #95-048, 27 juin 1995	▲
ARZ-555, correction, 16 mars 1999	□
ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 421-I

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

(C) Gros (l) Légères (l) Lourdes (A) Agriculture	▲ ▬ ▬ ▬	(F) Sylviculture	▲ ▬ ▬ ▬	
---	------------------	------------------	------------------	--

Dispositions particulière(s):

Amendement(s)

Zone tampon. Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles	▲ ▬ ▬	ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;	▲ ▬ ▬
--	-------------	--------------------------------------	-------------

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 430-A

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

(R) Gîte selon 10.1.2.2.3	<input type="checkbox"/>	(F) Sylviculture	<input type="checkbox"/>
(R) Table familiale selon 10.1.2.2.4	<input type="checkbox"/>		
(R) Usage secondaire selon 10.1.2.5			
(A) Agriculture			

--

Dispositions particulière(s):

Amendement(s)

Contraintes de stabilité des sols:	<input type="checkbox"/>
Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.	<input type="checkbox"/>

ARZ-309, règl. #95-048, 27 juin 1995	<input type="checkbox"/>
ARZ-555, correction, 16 mars 1999	<input type="checkbox"/>
ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 440-A

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

<p>(A) Agriculture <input type="checkbox"/></p> <p>(F) Sylviculture <input type="checkbox"/></p>		
--	--	--

Dispositions particulière(s):

Amendement(s)

<p>Marge de recul (Avant): de 15 mètres (49').</p> <p>L'article 3.4.7, sur la préséance de la loi sur la Protection du territoire agricole, ne s'applique pas.</p> <p>Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.</p>	<p>ARZ-309, règl. #95-048, 27 juin 1995</p> <p>ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;</p>
--	---

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 450-C

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

(C) Détail	<input type="checkbox"/>	(S) Autres services spécifiques	<input type="checkbox"/>
(C) Automobile	<input type="checkbox"/>	(I) Artisanales	<input type="checkbox"/>
(C) Récréation commerciale	<input type="checkbox"/>	(A) Agriculture	<input type="checkbox"/>
(S) Commerciaux	<input type="checkbox"/>	(F) Sylviculture	<input type="checkbox"/>

--

Dispositions particulière(s):

Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Amendement(s)

ARZ-309, règl. #95-048, 27 juin 1995	<input type="checkbox"/>
ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;	<input type="checkbox"/>

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 480-A

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

<p>(A) Agriculture <input type="checkbox"/></p> <p>(F) Sylviculture <input type="checkbox"/></p>	
--	--

Dispositions particulière(s):

Amendement(s)

<p>Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.</p>	<p>ARZ-309, règl. #95-048, 27 juin 1995</p> <p>ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;</p>
---	---

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 493-A

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

- (I) Extractives
- (A) Agriculture
- (F) Sylviculture

Dispositions particulière(s):

L'article 4.2.2 du règlement sur certaines conditions d'émission des permis de construction s'applique mutatis mutandis pour les constructions commerciales, de service et industrielles, sauf la superficie minimale exigée.
Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Amendement(s)

ARZ-309, règl. #95-048, 27 juin 1995
ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: CHICOUTIMI

ZONE 5221-A

USAGES PERMIS:

91-061

Champ saisissable:

(A) Agriculture	▲
(F) Sylviculture	■
	▼

	▲
	■
	▼

Dispositions particulière(s):

Amendement(s)

Zone agricole en totalité en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.	▲
	■
	▼

ARZ-589, correction, 6 janvier 2000;	▲
	■
	▼

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 11-0

Usages permis

Séq	Code	Description
1	AEC	AGRICOLE - Élevage, culture
2	FTC	FORESTERIE - Toute coupe
3	ILE	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - Ligne d'énergie
4	RS	RÉSIDENCES - Secondaires
5	TCF	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - Chemin de fer
6	TGP	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - Gazoduc-pipeline
7	UC	UTILITÉS PUBLIQUES - Communication

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	7	Contraintes de topographie accidentée
2	11	Route panoramique
3	12	Norme d'intervention en bordure d'un cours d'eau

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	4	Aucune implantation d'un bâtiment au même niveau que la piste d'atterrissage et dans le cône d'envol
2	5	Aire de protection d'alimentation en eau
3	8	Droit acquis résidentiel en bordure du chemin public
4	9	Les normes pour les zones tampons de ce règlement s'appliquent

Amendement au zonage

Numéro de règlement	1064-00
Date Adoption	2000/09/05
Entrée en vigueur	2000/09/17
Plan de référence	urb-am-195

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 11-1

Usages permis

Séq	Code	Description
1	IE	INDUSTRIES - Extractives

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
-----	------	-------------

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
-----	------	-------------

Amendement au zonage

Numéro de règlement	1075-00
Date Adoption	2000/09/18
Entrée en vigueur	2000/10/01
Plan de référence	urb-am-165

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 11-2

Usages permis

Séq	Code	Description
1	IE	INDUSTRIES - Extractives

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
-----	------	-------------

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
-----	------	-------------

Amendement au zonage

Numéro de règlement	1076-00
Date Adoption	2000/09/18
Entrée en vigueur	2000/10/01
Plan de référence	urb-am-166

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 13

Usages permis

Séq	Code	Description
1	6562	COMMERCES - De détail (sans entreposage extérieur) - 6562
2	AEC	AGRICOLE - Élevage, culture
3	IE	INDUSTRIES - Extractives
4	ILE	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - Ligne d'énergie
5	TCF	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - Chemin de fer
6	UC	UTILITÉS PUBLIQUES - Communication
7	ISD	INDUSTRIES - Dépôts, traitements de matériaux et matières

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	2	Nouveau secteur
2	6	Enseignes publicitaires autorisées
3	12	Norme d'intervention en bordure d'un cours d'eau

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	4	Aucune implantation d'un bâtiment au même niveau que la piste d'atterrissage et dans le cône d'envol.
2	8	Droit acquis résidentiel en bordure du chemin public

Amendement au zonage	
Numéro de règlement	1099-00
Date Adoption	2000/12/18
Entrée en vigueur	2001/01/13
Plan de référence	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 14

Usages permis

Séq	Code	Description
1	AEC	AGRICOLE - Élevage, culture
2	RS	RÉSIDENCES - Secondaires

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	2	Nouveau secteur
2	12	Norme d'intervention en bordure d'un cours d'eau

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	4	Aucune implantation d'un bâtiment au même niveau que la piste d'atterrissage et dans le cône d'envol
2	8	Droit acquis résidentiel en bordure du chemin public.

Amendement au zonage	
Numéro de règlement	
Date Adoption	
Entrée en vigueur	
Plan de référence	



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 15

Usages permis

Séq	Code	Description
1	RU	RÉSIDENCES - Rurales

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	2	Nouveau secteur
2	16	Hauteur maximum de 10 mètres
3	22	Hauteur minimum de 6 mètres
4	12	Norme d'intervention en bordure d'un cours d'eau

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	4	Aucune implantation d'un bâtiment au même niveau que la piste d'atterrissage et dans le cône d'envol.

Amendement au zonage

Numéro de règlement	
Date Adoption	
Entrée en vigueur	
Plan de référence	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 16

Usages permis

Séq	Code	Description
1	RMO	RÉSIDENCES - Mobiles

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	2	Nouveau secteur
2	15	Hauteur maximum de 8 mètres
3	12	Norme d'intervention en bordure d'un cours d'eau

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	2	Aucun accès sur la route 170
2	4	Aucune implantation d'un bâtiment au même niveau que la piste d'atterrissage et dans le cône d'envol

Amendement au zonage

Numéro de règlement	
Date Adoption	
Entrée en vigueur	
Plan de référence	

4

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 17

Usages permis

Séq	Code	Description
1	ISF	INDUSTRIES - Sans facteurs contraignants
2	CGS	COMMERCES - De gros (sans entreposage extérieur)
3	CGE	COMMERCES - De gros (avec entreposage extérieur)

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	2	Nouveau secteur
2	6	Enseignes publicitaires autorisées

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	2	Aucun accès sur la route 170
2	4	Aucune implantation d'un bâtiment au même niveau que la piste d'atterrissage et dans le cône d'envol
3	9	Les normes pour les zones tampons de ce règlement s'appliquent

Amendement au zonage

Numéro de règlement	1065-00
Date Adoption	2000/09/05
Entrée en vigueur	2000/09/17
Plan de référence	urb-am-196

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 18

Usages permis

Séq	Code	Description
1	RBD	RÉSIDENCES - Basse densité
2	RHD	RÉSIDENCES - Haute densité
3	RMD	RÉSIDENCES - Moyenne densité
4	RPM	PARCS - Municipal
5	RTJ	PARCS - Terrain de jeux
6	RTS	PARCS - Terrain de sports
7	UE	USAGES COMMUNAUTAIRES - Éducation
8	UEE	UTILITÉS PUBLIQUES - Épuration des eaux
9	UPE	UTILITÉS PUBLIQUES - Électricité
10	USS	USAGES COMMUNAUTAIRES - Santé et services sociaux

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	2	Nouveau secteur
2	16	Hauteur maximum de 10 mètres
3	22	Hauteur minimum de 6 mètres
4	12	Norme d'intervention en bordure d'un cours d'eau

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	4	Aucune implantation d'un bâtiment au même niveau que la piste d'atterrissage et dans le cône d'envol.

Amendement au zonage	
Numéro de règlement	
Date Adoption	
Entrée en vigueur	
Plan de référence	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 19

Usages permis

Séq	Code	Description
1	UDE	UTILITÉS PUBLIQUES - De distribution d'eau
2	RTJ	PARCS - Terrain de jeux
3	RPM	PARCS - Municipal
4	SD	SERVICES - Défense
5	TA	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - Aéroport
6	UCU	USAGES COMMUNAUTAIRES - Culte
7	UDE	UTILITÉS PUBLIQUES - De distribution d'eau
8	UE	USAGES COMMUNAUTAIRES - Éducation
9	UEE	UTILITÉS PUBLIQUES - Épuration des eaux
10	USC	USAGES COMMUNAUTAIRES - Socioculturel
11	USS	USAGES COMMUNAUTAIRES - Santé et services sociaux

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	2	Nouveau secteur
2	12	Norme d'intervention en bordure d'un cours d'eau

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	4	Aucune implantation d'un bâtiment au même niveau que la piste d'atterrissage et dans le cône d'envol

Amendement au zonage

Numéro de règlement	1066-00
Date Adoption	2000/09/05
Entrée en vigueur	2000/09/17
Plan de référence	urb-am-197

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 21

Usages permis

Séq	Code	Description
1	AEC	AGRICOLE - Élevage, culture
2	IFC	INDUSTRIES - Avec facteurs contraignants
3	ILE	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - Ligne d'énergie
4	ISF	INDUSTRIES - Sans facteurs contraignants
5	TCF	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - Chemin de fer
6	TGP	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - Gazoduc-pipeline
7	UEE	UTILITÉS PUBLIQUES - Épuration des eaux
8	UPE	UTILITÉS PUBLIQUES - Électricité
9	5999	COMMERCES - De gros (avec entreposage extérieur) 5999

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	2	Nouveau secteur
2	3	Contraintes de stabilité des sols
3	4	Contraintes d'inondation
4	6	Enseignes publicitaires autorisées
5	7	Contraintes de topographie accidentée
6	12	Norme d'intervention en bordure d'un cours d'eau

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	4	Aucune implantation d'un bâtiment au même niveau que la piste d'atterrissage et dans le cône d'envol.
2	5	Aire de protection d'alimentation en eau.
3	8	Droit acquis résidentiel en bordure du chemin public.
4	9	Les normes pour les zones tampons de ce règlement s'appliquent.
5	47	Exclusif aux commerces de ventes et d'entreposage de bois de chauffage.

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 21-1

Usages permis

Séq	Code	Description
1	IE	INDUSTRIES - Extractives

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
-----	------	-------------

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
-----	------	-------------

Amendement au zonage	
Numéro de règlement	1078-00
Date Adoption	2000/09/18
Entrée en vigueur	2000/10/01
Plan de référence	urb-am-168

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 66

Usages permis

Séq	Code	Description
1	458	INDUSTRIES - Sans facteurs contraignants - 458
2	479	INDUSTRIES - Sans facteurs contraignants - 479

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	12	Norme d'intervention en bordure d'un cours d'eau

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	4	Aucune implantation d'un bâtiment au même niveau que la piste d'atterrissage et dans le cône d'envol.

Amendement au zonage

Numéro de règlement	
Date Adoption	
Entrée en vigueur	
Plan de référence	



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 79

Usages permis

Séq	Code	Description
1	UCU	USAGES COMMUNAUTAIRES - Culte

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	2	Nouveau secteur
2	16	Hauteur maximum de 10 mètres
3	22	Hauteur minimum de 6 mètres
4	12	Norme d'intervention en bordure d'un cours d'eau

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	1	Déboisement (coupe d'assainissement)
2	4	Aucune implantation d'un bâtiment au même niveau que la piste d'atterrissage et dans le cône d'envol.

Amendement au zonage

Numéro de règlement	
Date Adoption	
Entrée en vigueur	
Plan de référence	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 82

Usages permis

Séq	Code	Description
1	IE	INDUSTRIES - Extrachves
2	IFC	INDUSTRIES - Avec facteurs contraignants

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	12	Nome d'intervention en bordure d'un cours d'eau

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	15	Usine de traitement des boues de fosses septiques d'une capacité de traitement de 1 million de gallons par année
2	16	Industrie extractive de tourbe
3	17	Fabrication de compost à partir des déchets d'usines de traitement des eaux usées domestiques

Amendement au zonage

Numéro de règlement	
Date Adoption	
Entrée en vigueur	
Plan de référence	

4

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LA BAIE

ZONE 93

Usages permis

Séq	Code	Description
1	TCF	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - Chemin de fer

Normes Spécifiques

Séq	Code	Description
1	12	Norme d'intervention en bordure d'un cours d'eau

Normes Spécifiques supplémentaires

Séq	Code	Description
1	9	Les normes pour les zones tampons de ce règlement s'appliquent

Amendement au zonage

Numéro de règlement	
Date Adoption	
Entrée en vigueur	
Plan de référence	

4

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LATERRIÈRE ZONE 37 A

USAGE

RÉSIDENTIEL

- UNIFAMILIAL ISOLÉ
- BIFAMILIAL ISOLÉ

AGRICOLE ET FORESTIER

- AGRICULTURE
- FÔRÊT

DENSITÉ

- DENSITÉ RÉSIDENTIEL: FAIBLE
- INDICE D'OCCUPATION DU SOL 0,5

AUTRES NORMES

- PRÉSENCE DE ZONES À RESTAURER OU PROTÉGER

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LATERRIÈRE ZONE 38 C

USAGE

COMMERCE ET SERVICES

-COMMERCE DE DÉTAIL

USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ

-RESTAURATION

-LOCATION ET VENTE DE MOTONEIGE, TOUT TERRAIN AVEC
ACCESSOIRE

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

-BOÎTE DE NUIT

DENSITÉ

-INDICE D'OCCUPATION DU SOL 0,5

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LATERRIÈRE ZONE 49 A

USAGE

RÉSIDENTEL

- UNIFAMILIAL ISOLÉ
- BIFAMILIAL ISOLÉ

AGRICOLE ET FORESTIER

- AGRICULTURE

DENSITÉ

- DENSITÉ RÉSIDENTIELLE :FAIBLE

AUTRES NORMES

- PRÉSENCE DE TERRITOIRE A RESTAURER OU A PROTÉGER

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LATERRIÈRE ZONE 50 I

USAGE

COMMERCE ET SERVICES

-COMMERCE DE GROS

INDUSTRIE

-PEU OU NON CONTRAIGNANTE
-CONTRAIGNANTE

AGRICOLE ET FORESTIER

-AGRICULTURE

USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ

-VOIR NOTE 10 AU FEUILLET 9

USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS

-VOIR NOTE 11 AU FEUILLET 10

DENSITÉ

-DENSITÉ RÉSIDENTIELLE :FAIBLE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LATERRIÈRE
ZONE 51 I

USAGE

INDUSTRIE

- PEU OU NON CONTRAIGNANTE
- CONTRAIGNANTE

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LATERRIÈRE
ZONE 57 I

USAGE

INDUSTRIE

-EXTRACTIVE

AGRICOLE ET FORESTIER

-FORÊT

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LATERRIERE
ZONE 58 P

USAGE

USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ

- PISTE AÉRIENNE
- TRAITEMENT DES SOLS CONTAMINÉS

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS: LATERRIÈRE
ZONE 59 I

USAGE

INDUSTRIE

- PEU OU NON CONTRAIGNANTE
- CONTRAIGNANTE

